Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_141-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

DÉLIBÉRATION N°2025-141

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Mardi 2 décembre 2025

Présents : 24
Mme Sophie BÉZIER, M. Yvon POUTRIQUET, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT, Mme Lydie DUHIL, Mme Marie-Thérèse HUBERSON, M. François-Xavier LEVREL, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, Mme Aline NEDJAR, M. Christophe PEGEOT, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, M. Thierry WATTERLOT, M. Dominique GUILLOUET, M. Éric GOASDOUÉ, Mme Annick JÉGU, Mme Marie-Hélène MERVIN, M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Hélène REUX

Absents représentés : 5
Mme Patricia MARTINEAU a donné pouvoir à Mme Sophie BÉZIER
M. Frédéric MABBOUX a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
Mme Isabelle DERRIEN a donné pouvoir à Mme Delphine SCHAPMAN
Mme Valérie DELCOURT a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
Mme Stéphanie RENAULT a donné pouvoir à M. Jacques ERTLÉ

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
M. Christophe PEGEOT

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_141-DE

10- CONTRAT DE BAIL AVEC LE SYNDICAT RANCE EMERAUDE ASSAINISSEMENT (REA) – FIXATION DU LOYER

Rapporteur : Mme Sophie BEZIER

Le syndicat d'assainissement ne pouvant pas occuper les locaux de la communauté de communes, la ville de Pleurtuit a été sollicitée pour héberger les services du nouveau syndicat Rance Emeraude Assainissement-REA dans une partie des anciens locaux de la mairie principale, situés au 2, rue de Dinan.
Cette location fera l'objet d'un bail précaire d'une durée de trois ans.

La location est prévue comme suit :

- Accès depuis la place
- Bureau au RDC, environ 8 m²
- L'ensemble des bureaux du premier étage, d'une surface globale d'environ 48 m²
- Sanitaires à l'étage
- Salle de réunion à l'étage, environ 69 m²

Il est proposé que les coûts des fluides soient intégrés au prix de cette location.
Il est proposé que la présente location soit exemptée de dépôt de garantie.

Vu le code général des collectivités Territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis de la commission « Projets structurants – Sécurité – Intercommunalité – Personnel communal » du 2 décembre 2025 ;

Considérant que la délégation donnée au Maire par délibération n°2020-047 du 29 juillet 2020 en ce qui concerne le louage des biens mobiliers et immobiliers, ne précise pas que la fixation du tarif lui est également déléguée, il est nécessaire d'acter la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

FIXE le montant du loyer mensuel pour la location détaillée ci-dessus accordée au syndicat Rance Emeraude Assainissement à 1 200 euros ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à réviser ce loyer annuellement en fonction de l'évolution de l'indice de l'INSEE correspondant ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sophie BÉZIER

Le secrétaire de séance,
Christophe PEGEOT